

### Conseils pour signaler une perte d'habitation

Les sinistres d'assurance de biens peuvent varier en fonction de la gravité – du vol aux dommages causés par les tempêtes.

Notre objectif est de restaurer votre ancienne situation le plus rapidement possible, quel que soit le type de sinistre. Nous avons énuméré quelques conseils et informations ci-dessous pour vous guider dans le processus de déclaration de sinistre.

**Signaler le sinistre** : dès que votre habitation est sûre, vous pouvez signaler votre sinistre en utilisant l'une des solutions proposées dans la section Ressources. Assurez-vous de fournir les informations suivantes :

- Qu'est-ce qui a causé le sinistre ?
- Date du sinistre.
- Description du dommage / perte de votre propriété.
- Liste d'objets personnels endommagés ou manquants.

Après avoir signalé le sinistre, nous devons inspecter votre habitation pour estimer la perte. Un de nos représentants des sinistres vous contactera pour prendre les dispositions nécessaires. Vous pouvez nous aider en prenant des photos des dégâts et en les mettant à la disposition du représentant des sinistres.